

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JANVIER 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de monsieur José Dumoulin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23 janvier 2014

Présents : MM. Dumoulin, Baillou, Cathelin, Taupin, Chillou, Verna, Roulet, Adam, Mmes Tartarin, Berleau, de Saint Seine, Villaumé, Flattot

Absents excusés : M. Thurier, Rattier,

Secrétaire de séance : M.Roulet

N° 2014-01 : REVERSEMENT DE LA SUBVENTION ACCORDÉE POUR LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE

7.10 Finances locales - divers

Le maire explique que l'État a accordé une subvention de 50 € par élève dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Le maire précise que pour l'année scolaire 2013-2014, l'école de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin recevra une subvention de 1 900 € (50 € x 38 élèves).

La commune a reçu 750 € au titre de l'année 2013. Il convient donc de reverser la somme attribuée au syndicat scolaire. Le reste de la subvention sera versée en 2014.

Le maire précise que la commune ne recevra pas 90 € par enfant comme il était prévu initialement puisque la commune n'est pas éligible à la dotation de solidarité rurale cible.

Vu que la compétence scolaire est gérée par le syndicat intercommunal scolaire de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin—Bossée—Bournan—Civray-sur-Esves,

Vu que la commune a reçu la somme de 750 € au titre du fond d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de reverser au syndicat intercommunal scolaire la somme de 750 € allouée pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

N° 2014-02 : OUVERTURE DE CRÉDIT EN INVESTISSEMENT

7.1 Finances locales – décisions budgétaires

Le maire rappelle que, dans l'attente du vote du budget, l'exécutif des collectivités, sur autorisation de l'organe délibérant, peut engager des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

L'ouverture de crédit d'investissement concernée est la suivante :

Compte 2188 – opération 120 (Programme matériel) : 1 600 € (remplacement de trois radiants dans les toilettes de l'école, remplacement de 13 extincteurs).

Vu l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition d'ouverture de crédits exposée ci-dessus, inférieure à la limite du quart des crédits d'investissement ouverts en 2013,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Vote** l'ouverture de crédit telle que présentée ci-dessus pour un montant total de 1 600 €,
- **Précise** que ce montant sera repris au budget lors de son adoption,
- **Autorise** le maire à régler les dépenses considérées.

N° 2014-03 : REMPLACEMENT DE LA VITRINE DE LA BOULANGERIE-MULTISERVICE

7.10 Finances locales – divers

Le maire donne lecture d'un courrier de M. et Mme Dion, gérants de la boulangerie-multiservice. Ceux-ci expliquent que la porte de leur commerce est vétuste et ferme très mal. Ils demandent que la commune prenne en charge la réparation de la porte voire le remplacement de celle-ci.

Le maire précise qu'à la demande de M. et Mme Dion, l'entreprise Berleau a chiffré le remplacement de la vitrine complète à 6 021,60 €.

M. Baillou précise que c'est au locataire d'entretenir la devanture de son commerce. Le bail indique que l'entretien de la devanture ou son remplacement sont à la charge exclusive du preneur.

Mme Tartarin précise que la commune doit, avant 2015, faire son plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). Il est donc peut-être opportun d'attendre que le PAVE soit effectué avant d'étudier la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide** d'attendre que le PAVE soit effectué avant d'étudier la demande d'aide pour le remplacement de la vitrine de la boulangerie-multiservice.
- **Dit** qu'un courrier sera envoyé à M. et Mme Dion en ce sens.

N° 2014-04 : LOYERS IMPAYÉS

3.3 Domaine et patrimoine - location

Le maire indique que Lucie Robineau, gérante de l'hôtel-restaurant Le Bellevue n'a pas réglé tous ces loyers. Le maire rappelle que le montant du loyer est de 428,67 €. Mme Robineau doit à la commune 9 loyers soit 3 858,03 €.

Malgré les relances effectuées par la trésorerie, Mme Robineau n'a effectué aucun versement.

Le maire indique qu'il l'a rencontrée et que celle-ci propose de régler en deux fois le montant des impayés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte** la demande de Mme Robineau de rembourser le montant des impayés en deux fois,
- **Dit** qu'un courrier sera envoyé à Mme Robineau indiquant l'échéancier des versements.

N° 2014-05 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES VOYAGES SCOLAIRES ORGANISÉS PAR LE COLLÈGE MAURICE GENEVOIX DE si la commune versera une participation aux familles concernant pour des voyages scolaires.

Le maire rappelle les différentes demandes :

- Voyage en Angleterre du 04 au 10 mai 2014 – montant du voyage : 300 € (7 élèves)
- Voyage en Espagne du 06 au 12 avril 2014 – montant du voyage : 277,50 € (7 élèves)
- Voyage Initiation activités physiques et scientifiques de pleine nature du 19 au 23 mai 2014 – montant du voyage : 195 € (8 élèves)

Mme Berleau rappelle qu'habituellement la commune aide les familles uniquement pour les voyages linguistiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de verser à chaque enfant une participation de 40 euros pour

le voyage scolaire en Angleterre du 04 au 10 mai 2014,

- **Décide** de verser à chaque enfant une participation de 40 euros pour le voyage scolaire en Espagne du 06 au 12 avril 2014.
- **Décide** de ne pas accorder de subvention pour le voyage Initiation activités physiques et scientifiques de pleine nature.

2014-06: DEMANDE DE SUBVENTION DU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS

7.5 Finances locales – subventions

Le maire explique au conseil municipal que le centre de formation d'apprentis de la chambre des métiers et de l'artisanat d'Indre-et-Loire demande une subvention pour les apprentis domiciliés dans notre commune.

Le maire précise que cette demande concerne une apprentie : Mlle Maeva Bineau, domiciliée 8, rue de La Folie.

Le courrier reçu indique qu'une subvention de 65 euros par apprenti permettrait de répondre aux coûts engendrés par les actions éducatives mises en place par le foyer d'animation socio-éducative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de verser une subvention de 65 euros au centre de formation d'apprentis de la chambre des métiers et de l'artisanat d'Indre-et-Loire.

2014-07 : AMÉNAGEMENT DE L'ABRIBUS SITUÉ À CÔTÉ DE L'ÉCOLE

8.4 Aménagement du territoire

Le maire indique que le terrain situé derrière l'abribus nécessite un aménagement.

Un devis a été demandé à l'entreprise Van Delft de Sorigny pour la plantation d'une haie. Le montant du devis est de 300 € T.T.C.

De plus, le maire indique qu'il a demandé un devis à l'entreprise Vinerier pour faire une clôture rigide avec un portail. Le montant du devis est de 1 794 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (8 voix Contre et 5 voix Pour) :

- **N'accepte pas** le projet d'aménagement dans son ensemble.
- **Dit** que l'avis de l'architecte des bâtiments de France doit être demandé avant la réalisation de la clôture.

2014-08 : AMÉNAGEMENT DE L'ABRIBUS SITUÉ À CÔTÉ DE L'ÉCOLE

Un nouveau vote est demandé pour la réalisation uniquement d'une haie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (8 voix Pour et 5 Contre) :

- **Accepte** le devis pour la plantation d'une haie.

QUESTIONS DIVERSES

La Roue Tourangelle

Le maire indique que la course cycliste « La Roue Tourangelle » passera dans notre commune le dimanche 27 avril 2014. Les organisateurs de cette course sollicitent la commune pour qu'elle fournisse des signaleurs.

Mme Berleau précise que le club de Ligueil a prévu de mettre à disposition plusieurs signaleurs. Elle indique qu'elle va rechercher si d'autres personnes acceptent cette tâche.

Fête des écoles

Le maire indique que l'association des parents d'élèves souhaiterait modifier la date de la kermesse des écoles. Habituellement, la kermesse se déroule le dernier week-end de juin mais à cette même date la commune de Bournan organise la fête de « La Farfouille ». L'APE suggère d'avancer la date de cette manifestation au samedi 21 juin 2014.

Après discussion, le conseil municipal se déclare favorable pour avancer la kermesse au 21 juin.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 25 février 2014 à 20 h 30 à la mairie.

Le compte rendu de la séance du 28 janvier 2014 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance a été affiché le 3 février 2014.

Les présentes délibérations ont été transmises à la sous-préfecture le 3 février 2014.

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2014
Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal

	Délibérations
2014-1	Reversement de la subvention accordée pour la réforme des rythmes scolaire au syndicat intercommunal scolaire
2014-2	Ouverture de crédit en investissement
2014-3	Remplacement de la vitrine de la boulangerie-multiservice
2014-4	Loyers impayés
2014-5	Demande de subvention pour des voyages scolaires organisés par le collège Maurice Genevoix de Ligueil
2014-6	Demande de subvention du centre de formation d'apprentis de la chambre des métiers
2014-7	Aménagement de l'abribus situé à côté de l'école
2014-8	Aménagement de l'abribus situé à côté de l'école

Conseillers municipaux	signatures
Adam Jean-Pascal	
Baillou Francis	
Berleau Annette	
Cathelin Thierry	
Chillou Patrick	
Dumoulin José	
Flattot Claudie	
Le Gouz de Saint-Seine Chantal	
Rattier Jean-Philippe	Absent
Roulet Lionel	
Tartarin Martine	
Thurier Hubert	Absent
Taupin Michel	
Verna Patrick	
Villaumé Karine	